

# Rapport d'activité 2022

## Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV

---

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW

---

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
[WWW.FR.CH](http://WWW.FR.CH)

---

## Table des matières

<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Activités</b> .....	<b>2</b>
1. Direction et administration .....	2
2. Laboratoires .....	3
3. Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels .....	10
4. Inspectorat des viandes et abattoirs .....	12
5. Santé animale .....	14
6. Protection des animaux .....	18

---

# Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Xavier Guillaume

## Introduction

Le SAAV a principalement pour mission de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses.

Durant l'année 2022, les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se sont poursuivis. Ainsi, le laboratoire a terminé, en collaboration avec la section santé animale, le déploiement du DGWeb Vet, un portail digital permettant la transmission automatique vers le SAAV de toutes les données liées aux prélèvements. Des formations ont été dispensées dans le cadre de l'implémentation de cet outil. A la fin de l'année, ce sont 20 cabinets de vétérinaires mandatés qui transmettent désormais électroniquement leurs demandes. En 2023, le DGWeb Eaux permettra de faire de même avec les échantillons d'eau potable prélevés par les fontainiers communaux.

Sortant de deux années covidienne très volatiles, le risque d'une pénurie d'énergie annoncée a considérablement occupé le SAAV en 2022. Le Service a participé à de nombreuses séances et informé sur la mise en application des mesures d'économie d'énergie validées par le Conseil d'Etat fribourgeois. Il a également réalisé des travaux de préparation afin de pouvoir être autonome en cas de contingentement ou délestage. Ces derniers impacteraient potentiellement sur sol fribourgeois le bon fonctionnement de 1'800 fermes laitières, 900 fermes avicoles, 400 porcheries, 30 installations de biogaz, 30 laiteries et fromageries, 30 grands groupes agroalimentaires et les 155 réseaux d'eau potable (installation de pompage, ultrafiltration ou de désinfection aux UV). Toutes ces installations sont sous la surveillance officielle du SAAV.

Au niveau des épizooties, la peste des écrevisses à pattes blanches dans le district de la Gruyère au printemps 2022 est à mentionner. Il est également important de relever les deux études sur la BVD mandatées par le SAAV et Grangeneuve qui ont permis une analyse plus fine des mesures BVD à mettre en place. Cela a permis l'établissement d'un plan de 7 actions qui a été validé ensuite par le groupe de réflexion BVD. La situation est désormais stabilisée et montre un léger infléchissement – au contraire de la recrudescence en Suisse orientale. La responsabilité et la vigilance des détenteurs restent centrales dans le bon fonctionnement de la biosécurité et tout relâchement est à proscrire.

Le domaine de la santé et sécurité au travail a passablement occupé le personnel notamment pour la création de fiches de sécurité, la réalisation d'un audit interne de nos laboratoires et la détermination de règles vitales pour les jeunes travailleurs. Toutes ces actions ont été mises en place par le Comité hygiène et sécurité (CHS) et communiquées au personnel. Améliorer notre organisation dans ce domaine est un objectif continu qui se poursuivra en 2023.

## Activités

### 1. Direction et administration

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la réception

des visiteurs et des échantillons d’eaux, ainsi qu’à la logistique, la sécurisation et l’intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant le bâtiment EVA.

En avril 2022, le Service a été informé par le Service d’information et de télécommunication (SITel) que la plateforme SharePoint 2013 arrivait en fin de support et devait être démantelée au plus tard fin mars 2023. A la suite de cette annonce, le site intranet du SAAV a été analysé, trié et épuré. Ces importants travaux terminés, la migration du contenu identifié a pu être effectuée sur la nouvelle plateforme de support SharePoint Online disponible sur Microsoft 365 en automne de cette année.

Au niveau des ressources financières, une nouvelle version du tableau des droits de signature interne est entrée en vigueur en novembre 2022. Dans le cadre du projet de transformation SAP qui s’inscrit dans la stratégie de digitalisation de l’Etat définie dans le programme gouvernemental et le plan directeur de la digitalisation et des systèmes d’information, le personnel de la comptabilité a participé à plusieurs ateliers d’exploration organisés par le SITel et l’Administration des finances (AFIN). Le premier sous-projet de cette transformation consiste à remplacer la version actuelle de SAP vers SAP S/4HANA. Les travaux de préparation s’intensifieront en 2023 pour un lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le marché du travail est en pleine mutation : digitalisation, travail mobile, dimension environnementale, etc. Nombre de changements, précipités par la pandémie de la COVID-19, risquent de perdurer dans les années à venir. En 2022 et comme plusieurs autres services de l’Etat, le SAAV n’a pas été épargné par cette tendance engendrant un travail de recrutement et de suivi administratif important. Certains postes sont actuellement encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

Le secteur administration et soutien a formé deux apprentis employés de commerce et un stagiaire 3+1 les conduisant tous à la réussite. Le personnel des sections concernées a également encadré la formation de deux stagiaires pré-HEG, et de quatre apprentis laborantins en biologie et chimie. Ils ont, eux aussi, terminé avec succès leur formation.

Au niveau juridique, le Service a eu l’avantage, durant l’année écoulée, d’être consulté sur 23 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à cinq instruments parlementaires ainsi qu’à trois projets législatifs qui consistaient en l’élaboration de l’ordonnance DIAF sur le personnel auxiliaire du SAAV et la modification de la loi cantonale sur les chiens ainsi que de son règlement suite à la motion déposée et développée le 14 octobre 2020 par les députés MM. Morel et Collaud. Enfin, le Service a émis 5071 décisions administratives dont six décisions d’interdiction de détention d’animaux. Le Service a répondu à 16 oppositions/réclamations, rendu 6 prises de position dans le cadre des demandes d’observation suite à des recours, et a transmis 196 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	217	3	1	4
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1424	10	1	60
Santé animale	712	0	0	58
Inspectorat des viandes et abattoirs	2128	0	0	12
Protection des animaux	590	3	4	62
<b>Total</b>	<b>5071</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>196</b>

## 2. Laboratoires

La section laboratoires a procédé en 2022 à un important audit sur son système de santé et sécurité au travail, suite à l’entrée en vigueur au mois de juillet 2022 de la nouvelle version de la Directive Laboratoires de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST 1871). La mise en place des mesures correctives qui en découlent se poursuivra, avec l’aide d’une hygiéniste et un ingénieur du travail, en 2023.

Au total, plus de 51'000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et à l'esprit d'initiative du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Le laboratoire de biologie a enregistré un important renouvellement en 2022, avec le remplacement de 2 cadres (le chef de secteur et une collaboratrice scientifique) en cours d'année et un troisième remplacement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (collab. scientifique). Parallèlement, les échanges du personnel technique entre les secteurs alimentaire et vétérinaire se sont intensifiés.

Après les augmentations, parfois massives ces dernières années, du nombre d'échantillons analysés par le laboratoire de biologie vétérinaire, 2022 a enregistré une stabilisation de ces chiffres qui restent à un niveau très élevé.

Au-delà de la finalisation du déploiement du système de saisie des demandes d'analyse, l'automatisation et la digitalisation des activités administratives se sont poursuivies avec l'implémentation du système de suivi et gestion électronique des températures des incubateurs, frigos et congélateurs (Rotronic).

Pour le laboratoire de chimie, l'année 2022 a été marquée par l'évaluation, l'acquisition et l'installation du nouveau chromatographe à gaz couplé à un détecteur de spectrométrie de masse tandem (GC-MS/MS). Avec cet instrument, le laboratoire de chimie va pouvoir compléter son portfolio d'analyses des micropolluants volatiles, et répondre ainsi au besoin stratégique de développer les compétences notamment en analytique de micropolluants dans l'eau potable.

L'année 2022 a été également marquée par de nouvelles campagnes, soit au sein de l'accord intercantonal soit en campagne cantonale. La méthode validée en 2021 pour caractériser l'authenticité des sortes de café a notamment été appliquée avec succès cette année.

## 2.1 Laboratoire de biologie

### 2.1.1 Secteur alimentaire

En 2022, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4'108 échantillons. Il s'agit notamment de 2'987 échantillons d'eau potable, 192 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche pour la recherche de légionelles, 24 échantillons d'eau de plage et 815 échantillons de denrées alimentaires. Ces derniers ont été analysés dans le cadre de 13 campagnes cantonales, d'une campagne intercantonale et d'une campagne nationale. A cela s'ajoutent 24 analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Le nombre d'analyses microbiologiques est resté stable par rapport à l'année précédente.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	357	81 (23 %)
Glaçons	29	10 (34 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	14	5 (36 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	10	3 (30 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	13	7 (54 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	37	14 (38%)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	21	11 (52 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	15	8 (53 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	18	8 (44 %)
Pathogènes dans les fromages de chèvre et vache et fromages à pâte molle	11	1(9%)
Lait et produits laitiers - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	55	6 (11 %)
Lait cru - sécurité alimentaire	10	1(10%)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	49	6 (12 %)

Campagne intercantonale d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Campagne de monitoring sur la qualité des féculents servis dans les restaurants	101	17 (16.8%)
Campagne nationale d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Campagne nationale : listéria et Salmonelles dans les salades de fruits	10	2 (20%)

En 2022, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 23 %, soit 1% de moins que l'année précédente (24 %). Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, tea-rooms, cuisines collectives, buvettes avec restauration, établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et traiteurs (y compris les artisans (boulangers, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés). Ces taux de non-conformité évoluent peu d'année en année (2021: 24%, 2020: 22%). Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale), et des germes aérobies mésophiles (GAM). Ces résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 34 % des contestations, une double contamination a été observée. Pour quatre échantillons, les teneurs en GAM dépassaient les 200 millions d'unités formant colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), quatre respectivement six échantillons dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une péjoration de la qualité par rapport à l'année précédente : 34 % de non conformes contre 7 % l'année précédente.

En 2022, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité sont à 36% pour les paramètres de fabrication et 54% pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.

---

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, après une légère amélioration en 2021, une augmentation (53%) des non-conformités microbiologiques a été constatée (43% en 2021, 58 % en 2020 et 57 % en 2019). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactéries.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité de 44% (contre 47% en 2021) . Ce sont des produits sensibles qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Des levures étaient à l'origine de la contamination dans 70% des cas non-conformes.

En 2022, 21 crèmes glacées ont été prélevées dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 52% a été relevé, soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Dans tous les cas non conformes, des entérobactéries ont été isolées et dans trois cas, il y a eu une contamination simultanée avec des staphylocoques à coagulase positive.

La campagne *Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers* avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 11 % des prélèvements effectués dans les laiteries, fromageries, crèmeries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes (contre 31% en 2021). Les fromages à pâte mi-dure étaient les principaux produits non conformes. Dans cinq des cas, la bactérie *Escherichia coli* a été isolée ; dans un des produits (fromage gras à pâte mi-dure à base de lait thermisé), la présence de shigatoxines (toxines produites par des souches pathogènes d'*Escherichia coli*) a été détectée.

Un seul cas de Staphylocoques à coagulase positive a été recensé lors de la campagne de recherche de germes pathogènes dans les fromages de chèvre et vache et fromages à pâte molle.

La campagne intercantonale de microbiologie alimentaire a porté sur le monitoring sur la qualité des féculents servis dans les restaurants. Dans ce cadre, 101 échantillons ont été analysés et 17 étaient non-conformes (pâtes, spätzli, riz, pommes de terre et quinoa). Les entérobactéries ont été la source principale de contamination et les pâtes ont été la denrée le plus souvent contaminée. *Bacillus cereus*, connu pour produire des toxines émétiques et diarrhéiques, a été isolé à quatre reprises.

Finalement, la campagne nationale avait comme but principal d'estimer la prévalence de Salmonelles et de Listeria pour une large palette de salades de fruits, ceci dans le but de permettre d'évaluer le danger que représente ces produits et d'estimer si les conditions de fabrication sont satisfaisantes et si l'autocontrôle des entreprises prend ce risque suffisamment en considération. Pour le canton de Fribourg, *Listeria monocytogenes* a été décelée dans deux échantillons (melons et pastèques prédécoupés).

### 2.1.2 Secteur vétérinaire

En 2022, un total de 43'623 échantillons (44 694 en 2021) a été analysé. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2022 ont tous été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 18'497 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels, dans le cadre de mandats du SAAV, de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également procédé à l'examen microscopique de 353 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 22'677 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 21'878 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie, à l'image de l'investissement constant en suivi de la BVD, des exploitations par le SAAV.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à onze essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie forme trois apprentis laborantins en biologie. En outre, afin de renforcer ultérieurement l'implication du laboratoire dans la formation, deux collaborateurs ont suivi les cours d'expert pour les examens de fin d'apprentissage, cette année.

Le laboratoire a terminé le déploiement du portail digital de prescription, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb Vet), en collaboration avec la section santé animale. A la fin de l'année, ce sont 20 cabinets de vétérinaires mandatés qui transmettent désormais électroniquement leurs demandes.

Le laboratoire a finalisé et validé le développement de la nouvelle méthode analytique de recherche de *Coxiella burnetii* par RT-qPCR dans les arrière-faix afin de se conformer aux nouvelles directives édictées par l'OSAV.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2022 :

<b>Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)</b>			
<b>Type d'analyse demandé</b>	<b>Matériel analysé</b>	<b>Nombres d'analyses</b>	<b>Cas positifs</b>
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3431	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	1101	0
	Arrière-faix	353	0
Brucella melitensis (ovins, caprins)	Sang	481	0
Coxiellose (bovins, ovins, caprins)	Sang	141	51
	Arrière-faix (Microscopie)	353	1
Chlamydirose	Sang	13	1
	Arrière-faix (Microscopie)	7	0
Coxiellose RT- qPCR (bovins, ovins, caprins)	Arrière-faix	187	72
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	1624	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	4	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	0	0
Salmonellose (tous les animaux et environnement)	Divers	160	0
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Œufs et sang	212	3
Maladie d'Aujeszky (porcs)	Sang	1504	0
SDRP *, anticorps (porcs)	Sang	1504	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	6	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	12	6
Maladie de la langue bleue, virus RT-qPCR (bovins et caprins)	Sang	553	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	13177	1391
BVD virus RT-qPCR (bovins)	Sang / oreilles	21878	365
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins, caprins, ovins)	Sang	40	22
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins, caprins, ovins)	Selles	67	31
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	291	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	2	0

Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	0	0
- Coloration Ziehl-Neelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	2	1
Analyses envoyées en sous-traitance au laboratoire de référence ( <i>Neospora sp.</i> , <i>Besnoitia sp.</i> , <i>Toxoplasma sp.</i> , Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, <i>B. ovis</i> )	Sang, organes	19	5

\* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres analyses	2022
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	340
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	3
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux et recherche subst, inhibitrices	114 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	43
Antibiogrammes des souches isolées à partir de divers prélèvements	13
Analyses parasitologiques dans les fèces	50

## 2.2 Laboratoire de chimie

En 2022, le secteur chimie a analysé un total de 3'116 échantillons d'eau (3123 en 2021) et 523 échantillons de denrées alimentaires, d'objets usuels et de succédanés de tabac (590 en 2021). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de dix campagnes cantonales, trois campagnes intercantionales romandes et un projet de collaboration interservice (en collaboration avec le Service de l'Environnement – Sen).

La collaboration avec le SEn s'est poursuivie, avec notamment l'analyse de 189 échantillons d'eau, prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

Développée en 2021 et validée en début 2022, une nouvelle méthode permettant d'analyser la présence de deux sortes de cafés a été utilisée afin de réaliser une campagne intercantonale romande, dans le but de vérifier l'authenticité des sortes de cafés dans les divers produits sur le marché romand. Ce sondage sur l'authenticité du café a été – à notre connaissance – réalisé pour la première fois en Suisse.

En 2022, l'analyse d'une mycotoxine typique dans les jus de pommes a été réalisée pour la première fois en dehors de la saison typique de récolte de fruits.

Comme déjà durant les années précédentes, l'analyse de la qualité des châtaignes vendues sur le territoire fribourgeois démontre la problématique associée avec ce type de produit, avec un assez grand taux de contestation dans cette activité (31%).

L'analyse de résidus d'amitraz (substance utilisée pour le traitement contre le varroa chez les abeilles) s'est poursuivie en 2022 et le nombre d'échantillons non conformes diminue continuellement.

Initiée en 2021, l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) sur les échantillons prélevés par la Police cantonale a été poursuivie en 2022.

Dans le cadre de la collaboration intercantonale romande, deux campagnes analytiques ont été réalisées au SAAV pour un total de 97 échantillons.

Le Service a organisé et coordonné l'analyse d'un total de 33 échantillons, dont 7 échantillons fribourgeois, sur la présence de nanomatériaux en collaboration avec l'Institut Adolphe Merkle (AMI) à Fribourg. Cette campagne permet de faire un monitoring sur la situation quant à la question, actuellement débattue au niveau national et européen, sur l'utilisation de structures à échelle nanométrique dans les différents types de denrées alimentaires. Cependant, la formulation de l'exigence légale actuelle ne permet actuellement pas une appréciation au-delà de la présence de ces substances.

Au niveau des nouveautés, pour le secteur Chimie, le grand événement a été l'achat et l'installation du nouveau GC-MS/MS (Gas-chromatography-mass spectrometry/mass spectrometry) avec un important investissement en temps pour son évaluation, qui, nous l'espérons, portera ses fruits rapidement en répondant au mieux à nos besoins.

Doté d'un personnel très stable, le secteur n'a enregistré qu'un seul changement, avec l'arrivée d'une nouvelle apprentie. À noter que l'apprentie laborantine précédente a terminé sa formation avec grand succès : meilleure laborantine en chimie CFC fribourgeoise de l'année 2022 !

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Histamine dans les poissons	10	1 (10 %)
Amitraze dans le miel (production primaire)	80	0
Amitraze dans la cire (production primaire)	118	0
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	16	2 (13 %)
Patuline dans le jus de pommes et de poires artisanaux	14	1 (7 %)
Objets usuels en cuir – présence de Chrome VI et du Dimethylfumurate (DMFU)	24	3 (13 %)
p-Phénylendiamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	20	6 (30 %)
Métaux lourds dans les bijoux	3	2 (67 %)
CBD et THC dans les succédanés de tabac et liquides pour e-cigarettes	25	1 (4 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	113	73 (65 %)
Qualité de châtaignes fraîches	13	4 (31 %)
Piscines couvertes – trihalométhanes, chlorate et bromate*	49	20 (41 %)**
Piscines en plein air – trihalométhanes, chlorate et bromate***	28	21 (75 %)**

\* en collaboration avec le SCAV GE (analyses partielles des chlorates, bromates), le SCAV VS (analyses partielles des trihalométhanes) et la partie eau potable de l'inspecteurat d'eau potable et de baignade du SAAV.

\*\* évalués non conformes pour les paramètres chimiques.

\*\*\* en collaboration avec la partie eau potable de l'inspecteurat d'eau potable et de baignade du SAAV.

<b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Produits à base de farines et aliments pour bébé - mycotoxines	36	1 (3 %)
Nanomatériaux non-déclarés dans les denrées alimentaires	33	0*
Authenticité du café arabica	61	3 (5 %)

\* Cette campagne a été conduite en tant que monitoring.

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres services de l'Etat de Fribourg</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	50	Collaboration avec la Police cantonale

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres services de l'Etat de Fribourg</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Glyphosate dans les eaux de surface	189	Collaboration interservices (SEn)

<b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Allergènes non déclarés dans les pâtes farcies	15	-
FCM (Food Contact Materials) en silicone	12	1 (8 %)
Métaux dans les viandes locales suisses incluant les viandes bio	26	-
Phtalates dans les fromages	19	-
Pesticides dans les fruits exotiques sauf agrumes	30	3 (10 %)
Identification des espèces animales dans les saucisses	20	-
Oxyde d'éthylène et 2-chloroéthanol dans les graines/fruits à coque	22	1 (5 %)
Mycotoxines et métaux lourds dans le riz et les produits à base de riz (> 30% riz)	25	-
PCBs, Dioxines et Furanes et métaux lourds dans les huiles artisanales	17	1 (6 %)
Merguez, chorizo, salsichon : identification des espèces animales et des colorants (E120/E124/E129)	14	4 (29 %)
Identification d'espèces animales dans les sushis de type nigiri, sashimis	16	-
Contrôle d'authenticité pour les abricots valaisans 2022	5	-

<b>Campagne nationale (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
OSAV – NFUP 2022 Programme miels	7	-

### 3. Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2022, après les dernières mesures de restriction liées à la COVID-19, les activités de contrôle ont pu reprendre normalement. Les contrôles des exploitations et les prélèvements d'échantillons sont effectués sur la base d'une analyse des risques, conformément aux directives fédérales. Une contestation indique qu'une exigence légale n'a pas été respectée. Cependant, elle n'indique pas en soi l'importance ou la gravité d'un manquement constaté. En cas de manquements graves, un contrôle de suivi ou un prélèvement d'échantillons est effectué dans un délai donné ou des mesures incidentes peuvent être ordonnées, ce qui peut aller jusqu'à la fermeture de l'entreprise.

#### 3.1 Denrées alimentaires

L'Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a effectué en 2022 un total de 1'387 inspections (contre 1'384 en 2021) dans les plus de 4'000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui constaté en 2021 (69 %). Ces inspections, effectuées la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (55 % des inspections effectuées en 2022 – à comparer avec une proportion de 52 % en 2021), suivis par les commerces (28 %, contre 27% en 2021), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.) (16 %) et les industries (1 %).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2022, ce sont ainsi 1'224 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1'248 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

### 3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	98	-
	Captages (avant traitement)	436	-
	Autres	216	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	218	17 (7.8 %)
	Après traitement	347	30 (8.6 %)
	Distribuées	1820	125 (6.9 %)
<b>Total</b>		<b>3135</b>	<b>172 (5.5 %)</b>

En 2022, l'IDO a inspecté 37 distributeurs d'eau potable (contre 18 en 2021) : huit inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection et 29 inspections ont été effectuées dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, quatre cas ont été traités en 2022 (contre deux en 2021). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment des pollutions ayant eu lieu dans de petites communes ou n'ayant pas affecté de grandes populations. Dans ces cas-là, la population est informée (par le distributeur d'eau) de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces quatre cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise hors service des ressources concernées et la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

### 3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2022, le Service a inspecté deux piscines accessibles au public dans le cadre de contrôles officiels.

Le SAAV a prélevé 73 échantillons d'eau provenant des bassins de piscines accessibles au public. Au total 40 (55%) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans 18 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée. Dans d'autres cas, des non-conformités ont été constatées concernant le carbamide (urée, matière azotée), le THM (somme des trihalométhanes issus de la réaction du chlore avec la matière organique) et la qualité microbiologique. Un bassin présentait un dépassement de la teneur en légionelles. Il a fait l'objet d'une fermeture et d'une désinfection totale du

---

système de traitement. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé, lors de prélèvements officiels et d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 189 échantillons d'eau de douche. Un total de neuf de ces échantillons (soit 4.7%) présentait des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

### 3.4 Plages de baignade publiques

Les eaux des douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. En 2022, sur les 24 échantillons prélevés, toutes les plages ont obtenu la classe de qualité A (excellente).

En été 2022, le Service de l'environnement (SEn) et le SAAV ont mis en évidence des cyanobactéries sur trois autres plages.

### 3.5 Produits chimiques

Les contrôles du marché des produits chimiques, qui concernent les remettants (commerçants ou vendeurs), les fabricants et les importateurs de produits chimiques, ont pu commencer en 2022. 35 inspections ont été effectuées, dont 30 (86 %) non conformes. Certaines de ces inspections ont été réalisées dans le cadre de la campagne nationale *Produits phytosanitaires vendus en libre-service*. Le domaine Produits chimiques de l'IDO a également participé à une campagne nationale de prélèvements de produits biocides à base de chlore actif, qui a démontré des résultats conformes.

A côté de ces activités, divers projets ont été initiés et certains terminés, comme la révision du contenu du site internet pour les produits chimiques (<https://www.fr.ch/sante/securite-sanitaire/produits-chimiques>).

## 4. Inspectorat des viandes et abattoirs

### 4.1 Abattoirs

La mission principale de la section de l'Inspectorat des viandes et abattoirs (IVA) est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

L'IVA compte une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03h à 22h.

Durant l'année 2022, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

1. Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 436 116 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 1.5% par rapport à l'année précédente.

2. Pour la volaille, un total d'environ 34.2 millions de poulets a été abattu en 2022, présentant une légère augmentation (+2.4%) par rapport à 2021. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1.7 %, comparable à l'année 2021.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

<b>Bovins</b>	<b>Porcs</b>	<b>Moutons</b>	<b>Chèvres</b>	<b>Chevaux</b>
77 040 (- 0.6%)	355 843 (-1.7%)	2 188 (-9.9 %)	641 (+ 11.7 %)	13 (-13.3 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

<b>Volaille</b>	<b>Gibier d'élevage</b>	<b>Lapins</b>	<b>Alpagas/Lamas</b>
34 238 157(+ 2.4 %)	121 (+3.4%)	268 (+ 36.7 %)	2 (+/- 0%)

La différence par rapport à l'année précédente (2021) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2022, le canton de Fribourg comptait quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense cinq établissements qui pratiquent des abattages occasionnels. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 19 inspections ont été opérées, dont 14 sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2022 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 19% environ).

#### 4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

En 2022, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2022, 619 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une légère baisse de 8.8 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la diminution des exportations à destination de la Russie. De ce fait, les collaborateurs du SAAV n'ont effectué que 16 inspections physiques de marchandises à destination de l'Union économique eurasiatique (UEEA) auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

#### 4.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, à savoir le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) pouvant être décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 293 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. À noter que tous les prélèvements se sont révélés conformes.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties (RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé 6'824 échantillons dans les abattoirs du canton, permettant la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore la rhinotrachéite bovine (IBR) et

---

la leucose bovine enzootique (LBE) ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

A noter qu'au cours de l'année, la section IVA a été auditée par l'Unité pour la chaîne alimentaire (UCAL). Les buts de cet audit étaient de vérifier la bonne exécution du contrôle de la protection des animaux lors de l'abattage des volailles domestiques et de la surveillance des critères d'hygiène des procédés quant à *Campylobacter* ssp. et à *Salmonella* ssp. chez les volailles de chair. Les résultats de cet audit n'ont révélé aucune non-conformité majeure, indiquant ainsi la bonne exécution des contrôles effectués par la section IVA dans ces domaines d'activité.

#### 4.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Cette pratique, soumise à autorisation du SAAV, permet d'effectuer le début de l'abattage, soit l'étourdissement et la saignée, sur l'exploitation de provenance de l'animal. La carcasse doit ensuite être transportée vers un petit abattoir autorisé pour cette pratique où se déroulent les activités d'abattage subséquentes. En 2022, une première autorisation pour la mise à mort à la ferme pour la production de viande a été délivrée.

### 5. Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2022. La peste porcine africaine continue cependant de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord et le sud et le canton de Fribourg se prépare activement pour pouvoir intervenir efficacement en cas d'apparition de la maladie.

À la suite de deux cas d'influenza aviaire hautement contagieuse diagnostiqués mi-novembre 2022 chez un héron cendré et un paon dans le canton de Zurich, l'OSAV a édicté l'Ordonnance du 24 novembre 2022 instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire. Cette ordonnance est entrée en vigueur dans toute la Suisse le 28 novembre 2022 et restera en vigueur en tout cas jusqu'au 15 mars 2023 au moins. Sur cette base, le canton de Fribourg, comme toutes les régions de Suisse au-delà des zones de protection et de surveillance définies à la suite des cas dans le canton de Zurich, est considéré comme région de contrôle et des mesures strictes visant à protéger la volaille domestique du contact avec les oiseaux sauvages s'appliquent.

#### 5.1 Apiculture

En 2022, il y a eu un cas de loque européenne sur sol fribourgeois. Le séquestre a été levé à la fin de l'été et le canton est indemne de loque au moment de la rédaction de ce rapport.

Au printemps 2022, le nombre d'apiculteurs était de 905, cela représente 24 apiculteurs en moins par rapport à l'année 2021. Le nombre de colonies était également en baisse avec 10'024 colonies annoncées, 275 de moins par rapport à 2021.

En 2023 (comme en 2022), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25% du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant le 19 mai 2023. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 96 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats ainsi que 123 contrôles en production primaire (PPr).

Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 118 apiculteurs du canton de Fribourg. Un total de douze contestations pour la cire a été enregistré. De plus, deux échantillons de miel contenaient des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc considérés comme conformes.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Miel	80	80	2 (2.5%)	1 (1.25%)	0	0
Cire	118	106	12 (10.2%)	8 (7.5%)	-	-

## 5.2 Autorisations

En 2022, 100 autorisations (84 en 2021) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN<sup>[1]</sup>. Les autorisations en relation avec les expositions d'animaux de rente, en particulier les bovins, ont repris après une année 2021 plutôt calme en raison des restrictions liées au COVID.

Types d'autorisations	Nombre
BVD	29
Expositions et mises	20
Insémination artificielle propre exploitation	33
Insémination artificielle – technicien	1
Marchands de bétail : patente	7
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	5
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	0
Transhumance	5
Transport international	0
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 5.3 Monitoring des épizooties

En 2022, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements et analyses pour la brucellose ont eu lieu sur 42 exploitations. Tous les résultats étaient négatifs.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections à *Salmonella*. Ainsi, sept exploitations d'engraissement de poulets et une exploitation d'engraissement de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle. Il en est de même pour la surveillance des infections à *Salmonella* chez les poules pondeuses et la volaille reproductrice dont les prélèvements officiels sont déterminés sur la base des notifications de la mise au poulailler faits par les

<sup>1</sup> L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité alimentaires, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.

détenteurs. Peu de temps avant la date du prélèvement, la section santé animale transmet aux vétérinaires les mandats, ainsi que le matériel nécessaire pour les prélèvements officiels.

Six exploitations sentinelles de volailles, sélectionnées par l'OSAV en fonction du risque, ont fait l'objet de prélèvements sur les exploitations (3) et à l'abattoir (3) pour des analyses quant à l'Influenza aviaire et la NCD.

#### 5.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 121 annonces officielles d'épizooties en 2022 (119 en 2021). Le nombre d'annonces pour la BVD a une nouvelle fois diminué : 14 en 2022 contre 19 en 2021. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité.

Épizootie	Type d'épizootie	Espèce	Nombre d'annonces/foyers
BVD	à éradiquer	bovin	14
Campylobactériose	à surveiller	bovin	1
		chien	3
		fourmilier	1
		poules	1
		singe	1
		porc-épic	1
Coxiellose	à surveiller	bovin	68
		caprin	1
Cryptosporidiose	à surveiller	bovin	7
Laryngotrachéite infectieuse LTI	à combattre	poules	1
Loque européenne	à combattre	abeilles	1
Maladie hémorragique virale du lapin VHK	à surveiller	lapin	1
Maedi Visna MVV	à surveiller	ovin	1
Néosporose	à surveiller	bovin	2
Paratuberculose	à combattre	bovin	9
Peste des écrevisses	à combattre	crabe	1
Pseudotuberculose	à surveiller	caprin	2
Salmonellose	à combattre	chat	1
		chien	1
		équidé	1
Adénomatoose pulmonaire	à surveiller	ovin	1
Yersiniose	a surveiller	chien	1
<b>Total</b>			<b>121</b>

Le canton de Fribourg a organisé cet été une demi-journée de formation théorique pour les membres de son équipe d'intervention en cas d'épizooties, ainsi qu'une journée de formation pratique cet automne en collaboration avec l'OCC, la Protection civile, le Service des forêts et de la nature, la Police et Sanima sur le thème toujours actuel de la

---

peste porcine africaine (PPA). L'exercice s'est déroulé sur une exploitation porcine à Middel. Le but était de simuler un cas de PPA sur une exploitation de porcs domestique avec la mise en place complète du site sinistré comprenant : bouclage des zones, installation des postes de désinfection, de la douche de désinfection, du poste de commandement, de la rotolève. Les accès routiers ont été sécurisés et une barrière pour bloquer un couloir à faune a été mise en place. Les vétérinaires ont pu s'exercer avec la caisse d'urgence épizootie, procéder aux prélèvements des porcs et faire les enquêtes épidémiologiques sur la base des éléments du scénario donné. Une battue silencieuse a été organisée dans la forêt, afin de trouver un cadavre de sanglier en parallèle au vol d'un drone qui a permis à l'équipe sur le terrain de s'orienter. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel, exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses et renforcer la collaboration entre les divers partenaires.

Aussi, la section a poursuivi avec l'utilisation du programme DGWeb Vet (portail de prescription d'analyses) utilisé par la santé animale, le laboratoire et par les vétérinaires mandataires du SAAV. Des formations au programme ont été réalisées en 2022 et 20 cabinets utilisent le programme. La section s'attèle au développement annuel du programme.

### 5.5 Importations et exportations d'animaux vivants

La guerre en Ukraine a conduit à l'arrivée massive de réfugiés en provenance d'Ukraine dans le canton, réfugiés accompagnés souvent de leurs animaux de compagnie. 127 dossiers, sur un total de 228, concernaient ces animaux qui proviennent d'un pays où la rage urbaine sévit encore. Bien que les conditions d'entrées sur le territoire aient été temporairement assouplies compte tenu de la crise humanitaire, une étude scrupuleuse de chaque cas a dû être réalisée afin de contenir le risque d'une éventuelle propagation du virus dans notre pays. La conception des correspondances ainsi que de leur traduction en ukrainien, en russe ainsi qu'en anglais, ont été un défi en situation d'urgence.

Une progression de 13% du nombre de cas d'importations d'animaux de compagnie non conformes par rapport à 2021 a été constatée. Au total, 101 importations de chiens et chats (contre 89 en 2021) ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 87 décisions de surveillance à domicile ont été émises, spécialement en relation avec un risque lié au virus de la rage. Des chiens en provenance de pays à risque de rage urbaine ne remplissant pas les conditions sanitaires ont été séquestrés à sept reprises.

Cette hausse des importations d'animaux de compagnie potentiellement problématique est inquiétante pour le Service, dont les ressources en personnel ne sont pas extensibles, contrairement aux offres d'achats sur internet qui, elles, sont pléthoriques.

Les importations d'animaux de rente (101 bovins, 39 ovins, ainsi que des bourdons) ont nécessité la mise en place de 30 décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue (30 en 2021).

Le nombre de certificats qui ont été délivrés pour des estivages de bovins en France est égal à l'année 2021, soit 12. Par ailleurs, 307 attestations ou certificats ont été établis pour des exportations et 450 certificats TRACES d'importation ont été vérifiés.

### 5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Tous les contrôles officiels ont été effectués selon le programme établi.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Un total de 29 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 20 en 2021.

Les manquements dans le domaine de la protection des animaux sont transmis à la section protection des animaux.

Les check-lists pour AOP-Gruyère et Vacherin Fribourgeois ainsi que les contrôles des inséminateurs pour leur propre exploitation ont été intégrés au programme AC-Mobile.

Lors des contrôles AOP-Gruyère et Vacherin Fribourgeois, il est calculé depuis 2022 la production de fourrages propres à l'exploitation basé sur *Suisse-Bilanz*, production qui doit être supérieure à 70% de la ration consommée.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	569
Contrôles de base d'alpage	68
Contrôles officiels non annoncés	159 (20% du total des contrôles officiels)
Insémination propre exploitation	111
AOP Gruyère	233
AOP Vacherin Fribourgeois	251
AOP Emmental	1

Nombre	Cellules 2022 (2021)	Germes 2022 (2021)	Substances inhibitrices 2022 (2021)
Suspensions de livraison de lait	6 (4)	2 (1)	21 (15)
Levées de suspension	6 (3)	2 (1)	21 (15)

### 5.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques

En 2022, huit cercles de travail (cinq en français et trois en allemand) ont pu être organisés après la fin des mesures liées à la COVID-19.

Pour discuter de la problématique du bismuth utilisé avec les obturateurs de trayons lors du tarissement et les taches noires dans le Gruyère, il a été organisé par Grangeneuve une réunion le 2 février 2022 avec Proconseil et VetSuisse à laquelle plusieurs instances liées à la production laitière ont participé dont l'Interprofession du Gruyère, les producteurs suisses de lait (PSL), VetSuisse, ProConseil et d'autres. Notre Service y était également représenté.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, une rencontre avec les acheteurs de lait, les interprofessions du Gruyère et du Vacherin Fribourgeois a été aussi organisée pour présenter l'avancée du projet et discuter de la valorisation du lait produit avec une utilisation réduite des antibiotiques.

De plus, cinq newsletters ont été publiées.

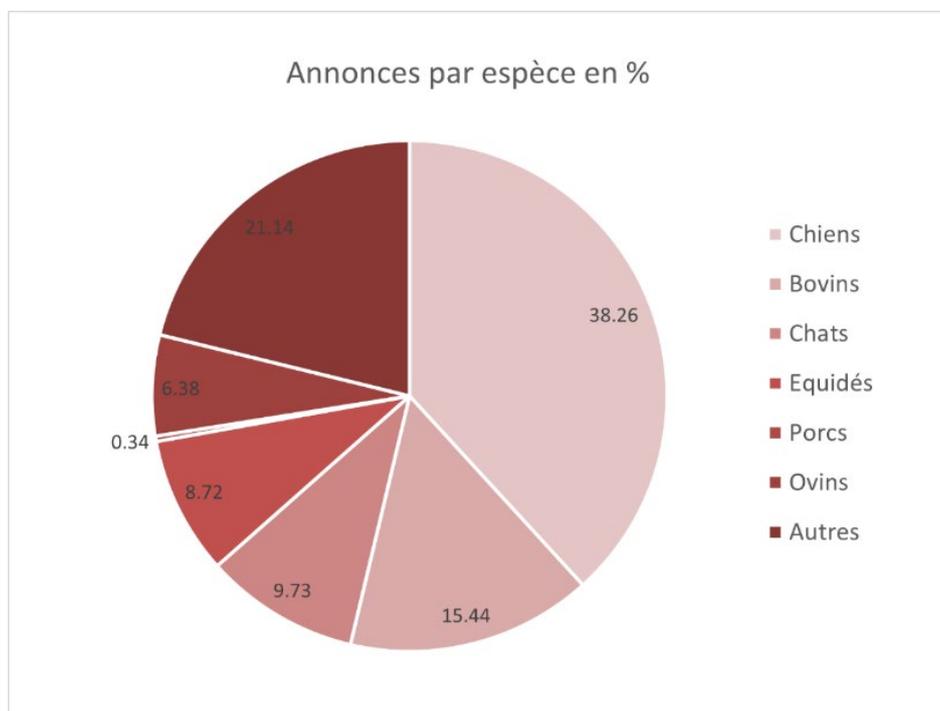
### 5.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées

En 2022, 11 cabinets vétérinaires ont fait l'objet d'une inspection de leur pharmacie vétérinaire privée. La fréquence des inspections est, pour les cabinets d'animaux de rente, de cinq ans, alors que pour les cabinets qui s'occupent uniquement d'animaux de compagnie, la fréquence est d'une fois tous les dix ans au moins. En cas de constat de manquements importants, des recontrôles sont effectués régulièrement.

## 6. Protection des animaux

Au total, 608 contrôles ont été effectués en 2022 (510 en 2021). Parmi ces contrôles, les évaluations des chiens se sont déroulées durant 37 jours et 289 chiens y ont été évalué (contre 253 en 2021).

L'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux dans les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 680 exploitations agricoles (549 en 2021). Au total, 82% de ces contrôles n'ont pas présenté de manquements. Parmi les 123 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (84.2%) suivies par les exploitations avec des équidés (4.4%).



Le programme de contrôle prioritaire des volailles, initialisé par la Confédération en 2021 et qui s'échelonne jusqu'à 2023 a également généré des contrôles en 2022. Dans le canton de Fribourg, 102 contrôles ont été réalisés contre 98 en 2021.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre a un peu augmenté avec un total de 298 annonces contre 236 en 2021. Elles concernaient, dans 184 cas, des espèces autres que des chiens. 238 de ces plaintes provenant de particuliers et 40 ont été émises de manière anonyme.

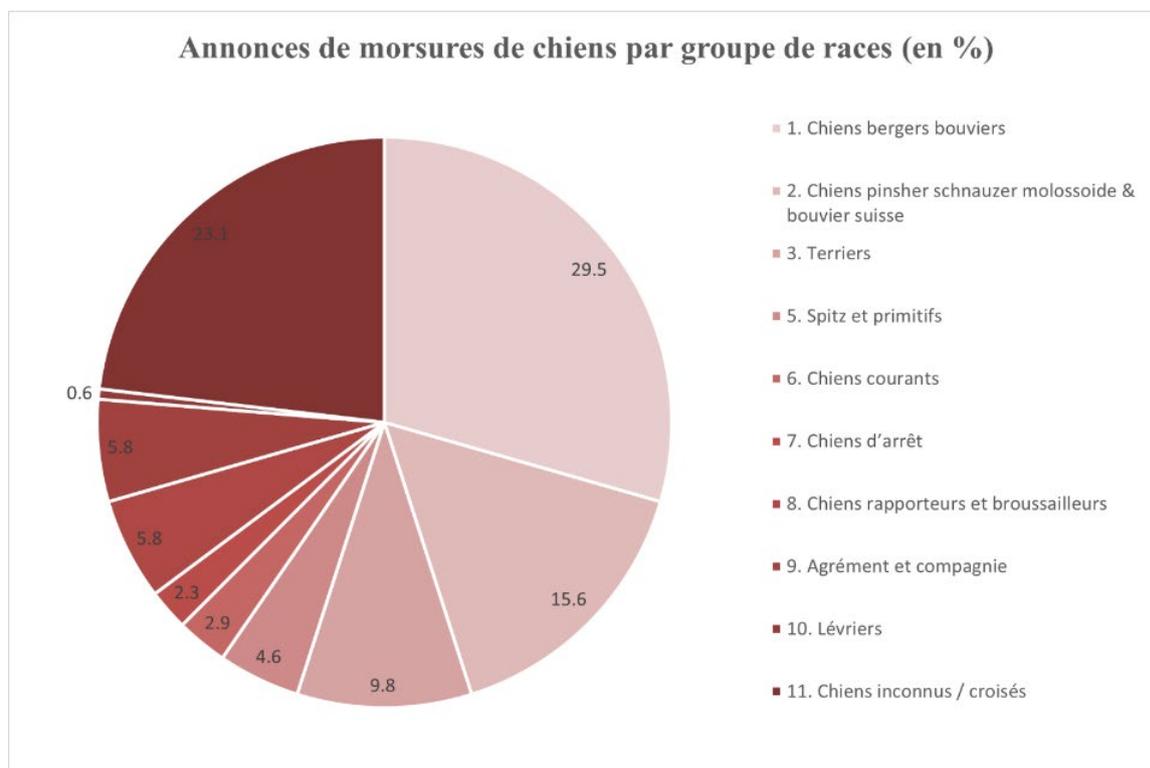
Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 590 décisions édictées en 2022 par la section protection des animaux, 461 étaient des autorisations. Les chiens de races listées étaient concernés par 307 de ces autorisations. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 48 autorisations.

D'autre part, 394 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés ([www.stmz.ch](http://www.stmz.ch)) (contre 443 en 2021).

Le nombre de morsures par rapport aux années précédentes est en légère diminution. Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

Dangerosité	2022	2021	2020
<b>Morsures sur humains</b>	<b>106</b>	<b>114</b>	<b>97</b>
Enfants de 0 à 13 ans	25	22	27
Adolescents de 13 à 17 ans	4	10	7

Dangerosité	2022	2021	2020
Adultes	77	82	63
Morsures sur animaux	67	70	70
Comportements d'agression	28	28	31
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>212</b>	<b>198</b>



Concernant les interventions dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri), 77 classes ont été visitées en 2022 par les teams d'intervention, bénéficiant à 1'455 enfants : une belle reprise après une année 2021 pauvre en interventions au vu des restrictions liées à la COVID-19.

### 6.1 Dossiers SeCA

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 160 demandes de préavis concernant des permis de construire en lien avec la détention des animaux (en baisse par rapport à l'année 2021 avec 206 demandes au total). Toutes les demandes de l'année 2022 ont été reçues via le système électronique FRIAC. 129 demandes provenaient du SeCA (43 demandes préalables et 86 procédures ordinaires) et 31 demandes simplifiées provenaient des administrations communales.

### 6.2 Expérimentation animale

En 2022, un total de 101 autorisations d'expériences sur animaux étaient valables dans le canton de Fribourg.

Durant cette année, le SAAV a émis 34 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, 4 demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 30 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

---

Sur les 34 nouvelles autorisations, quinze n'impliquaient pas de contrainte sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (onze en degré de gravité 1, cinq en degré de gravité 2 et trois en degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 29 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à sept reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 23 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantonales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Neuf instituts de recherche ont procédé à des expériences sur animaux durant l'année.

Sept centres sont ainsi répertoriés. Tous ont été contrôlés par les membres de la commission cantonale pour les expériences sur animaux et par le SAAV.

Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer que ces dernières se déroulent dans le respect des exigences légales et autorisations émises.